



caf.fr

Paris, le 18 février 2026

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

# La Caf de Paris et le Crous de Paris signent un partenariat en faveur des étudiants parisiens

Dans l'objectif de lutter contre le non-recours et les ruptures de droits des étudiants parisiens, la Caisse d'Allocations familiales (Caf) de Paris et le Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (Crous) de Paris signent une première convention de partenariat le mercredi 18 février 2026. Elle est conclue pour trois années et renouvelée par tacite reconduction par période de trois ans.

Cette convention s'inscrit dans une ambition commune : **un accompagnement des résidents allocataires du Crous de Paris dans leurs démarches sociales**, en assurant le versement du juste droit et dans les meilleurs délais des aides de la Caf, notamment l'aide personnalisée au logement (Apl).

## Un partenariat ciblant les étudiants et professionnels

À travers cette convention, la Caf de Paris et le Crous de Paris formalisent et consolident leur collaboration au service d'un public commun, à savoir :

- les étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur de l'académie de Paris, avec une attention particulière portée **aux étudiants boursiers et en situation de précarité**,
- les professionnels des deux organismes, en contact direct avec les étudiants (les services chargés de la vie étudiante, de l'hébergement, des prestations familiales, de la relation de service, de l'action sociale et de la direction comptable et financière).

Les deux organismes prévoient des actions conjointes pour informer, orienter et accompagner les résidents dans leurs parcours d'accès aux droits et aux services :

- des interventions ponctuelles de la Caf dans les différents sites parisiens du Crous. Ces actions auront lieu lors des rentrées universitaires ou lors des animations réalisées par le Crous dans les résidences ;
- la sensibilisation par le Crous des étudiants sur les bonnes pratiques à avoir pour éviter des ruptures de droits et des trop perçus (déclaration de tout changement de situation à la Caf) ;
- le déploiement de « rendez-vous attentionnés » pour les étudiants rencontrant des difficultés dans leurs démarches, y compris pour les étudiants internationaux grâce à des dispositifs de traduction ;



caf.fr

- un accompagnement social pour les étudiants en difficulté financière, en lien avec les aides spécifiques du Crous et les aides extralégales de la Caf (BAFA, aide au projet jeune, prime d'activité, RSA) ;
- une meilleure anticipation des changements de situation (départs, révisions de loyers, impayés) ;
- une coopération renforcée pour prévenir et résorber les indus, grâce à des circuits d'échange réguliers et à un suivi partagé des situations.

## Une meilleure communication entre professionnels

La convention prévoit enfin un important volet de **formation, d'information et de communication** entre les équipes de la Caf et du Crous : formations aux prestations et services de la Caf, accompagnement au numérique, partage d'outils et de données. Les actions s'étendront au-delà des étudiants hébergés au Crous, avec notamment la participation conjointe à la construction du « Parcours Jeunes », une offre de services répondant aux besoins spécifiques des jeunes, portée par la Caf de Paris.

À travers ce partenariat, la Caf de Paris et le Crous de Paris réaffirment leur engagement commun pour simplifier les démarches, sécuriser les droits et améliorer les conditions de vie des étudiants parisiens.



caf.fr

## À PROPOS

### CAF DE PARIS

La Caf de Paris accompagne les parisien(ne)s dans toutes les étapes de leur vie. Elle propose une offre globale de service au plus près de leurs besoins en assurant le versement des prestations légales et la mise en place d'une politique d'action sociale. En 2024, elle a accompagné 428 590 allocataires, soit 854 428 personnes couvertes. En 2025, ce sont environ 140 000 étudiants qui étaient allocataires auprès de la Caf de Paris, dont environ 36 000 étudiants étrangers.

La Caf de Paris accueille ses allocataires avec ou sans rendez-vous dans ses **4 Agences Familles Partenaires (AFP)** : Finlay (15ème), La Chapelle (18ème), Jaurès (19ème) et Nationale (13ème).

Elle propose également aux familles, un ensemble d'animations (un accompagnement à la scolarité, des loisirs éducatifs ou encore des sorties culturelles), en collaboration avec des partenaires associatifs, dans ses **4 centres sociaux** : Charenton (12<sup>ème</sup>), Annam (20<sup>ème</sup>), Chevaleret (13<sup>ème</sup>), Toussarégo (13<sup>ème</sup>).

Suivez nos actualités sur : [www.caf.fr](http://www.caf.fr) / LinkedIn : Caf de Paris / X : @Caf75\_actus

**CONTACTS PRESSE** : Chris MAURICE : 06 03 85 65 38 / Jackie AUDRAIN-EDI : 01 45 71 22 27 / Julie LEQUETTE-JUGE : 01 45 71 21 83 / Julie LE DANTEC : 01 45 71 20 36 / Nicolas COINTRE : 01 45 71 22 27 - [communication@caf75.caf.fr](mailto:communication@caf75.caf.fr)

### LE CROUS DE PARIS

Le Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Paris (Crous) est l'opérateur de l'état pour la vie étudiante. Établissement public administratif placé sous la tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche, il a pour mission de favoriser l'amélioration des conditions de vie des étudiants de l'académie de Paris par la gestion d'aides financières et sociales, du logement étudiant, de la restauration universitaire, de l'accueil des étudiants internationaux et de l'animation de la vie culturelle et sportive.

Suivez nos actualités sur : [www.crous-paris.fr](http://www.crous-paris.fr) / LinkedIn : Crous de Paris

**CONTACTS PRESSE** : Marcelline GUFFAN : 06 27 60 48 69 - [presse@crous-paris.fr](mailto:presse@crous-paris.fr)